

## Séance ordinaire du Conseil Communal du 17 décembre 2018

*Présidence : Catherine Roulet*

### Procès-verbal

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018
3. Préavis 12/2018 « Budget 2019 »
4. Préavis 13/2018 « UAPE Grand-Mont et Clochette»
5. Commission « postulats déchets »
  - «pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon et celui de Maillefer (Lausanne)»
  - « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »
6. Communication de la Municipalité
7. Communication de la Présidente et du bureau
8. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 19h30** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, le représentant de la presse ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Sont excusés :** *Messieurs Stephan Leoni, Christophe Corbaz, Karim Mazouni, Michel Chardonnens, Giuseppe Mantovani (5)*

**Sont présents :** 60 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection sur les travaux du Conseil.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce trois demandes de modifications de l'ordre du jour :

- **Demande d'ajout d'un point 6** pour le postulat de Monsieur Gérard Mojon : « Pour une ZI en Budron bien aménagée au profit de tous ses habitants »
- Décalage des points suivants

L'ordre du jour tel que modifié est mis en discussion

**Intervention :** Monsieur Yann Muller s'oppose au changement d'ordre du jour pour les raisons suivantes : depuis plusieurs Conseils, des postulats, interpellations et autres sont annoncés après la convocation officielle, au mois de septembre, il y a eu un postulat et une interpellation. Trouve que c'est beaucoup. L'objectif de commencer la présente séance à 19h30 étant de pouvoir finir avant les 23h40 de la précédente, propose que ce postulat soit reporté à la prochaine séance.

La discussion n'est plus demandée.

### **Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour modifié**

Accepte : 23

Refuse : 25

Abstentions : 7

- **La proposition de modification d'ordre du jour est refusée**

## 2. Approbation du PV du Conseil communal du 19 novembre 2018

La Présidente ouvre la discussion.

**Demande :** Madame Yolanda Müller-Chabloz propose une clarification de son intervention à la page 7 : à la première phrase : «*Madame Yolanda Müller-Chabloz précise que les bonus de SPd en échange de quotas de LUP prévus par la L3PL ...* » ainsi qu'à la 4<sup>ème</sup> ligne du même paragraphe «*En conclusion les seuls nouveaux plans de quartiers concernés auxquels la commune pourrait imposer des quotas de LUP sont la Clochatte et Praz-Prévôt* »

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 19 novembre 2018 est accepté tel que modifié.**

3. **Préavis N°12/2018** – « Budget 2019 »

En préambule à la présentation du budget, la Présidente donne la parole à Monsieur le syndic, pour une présentation globale du budget. Cette présentation n'ouvre pas le débat sur le budget, mais donne la possibilité à des questions de compréhension.

**Intervention** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic + **présentation en annexe** :

*« Le budget 2019 qui vous est exposé présente un excédent de charges de CHF 1'946'432.--. Ce résultat dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 2'801'653.-. Celle-ci vise, conformément à la politique de la Municipalité, à autofinancer le plus possible les investissements prévus en 2019.*

*La diminution de l'autofinancement par rapport à celui de 2018 est due principalement à l'augmentation des participations et subventions à des collectivités publiques ainsi qu'à l'impact de la RIE 3 vaudoise sur les personnes morales. La compensation de 50 millions proposée par la motion Mischler n'était pas encore connue lors de l'établissement du budget et la part devant être attribuée à notre Commune ne figure dès lors pas dans le budget 2019. »*

*Depuis 2011, nous avons une forte progression des investissements afin d'adapter nos infrastructures à l'augmentation démographique de notre Commune. Il y a notamment eu les collèges du Mottier pour un montant d'environ 45 millions suivi du collège du Rionzi pour plus de 16 millions, ainsi que la rénovation du centre sportif du Mottier et l'extension des terrains de sport du Châtaignier pour respectivement des montants de 6.5 et 4 millions.*

*Bien que le budget présente un déficit comptable, il est bon de signaler que les prestations indispensables à la population sont maintenues, voire adaptées.*

*Il est bon de rappeler que sur un budget de près de 54 millions, seul le 45% de ce dernier peut être maîtrisé par la Municipalité, le solde étant des participations et subventions dues à des collectivités publiques 10.8 millions pour le Canton et 14.7 millions pour les Communes et associations. Les associations de Communes UCV et ADCV propose une refonte complète du système péréquatif pour la prochaine législature. Continuer ainsi n'est plus possible, l'acceptable étant dépassé... »*

La Présidente remercie Monsieur le Syndic et invite le Président et rapporteur de la commission des finances, **Monsieur Arnaud Brulé** à donner lecture des parties principales du rapport de la Commission des Finances.

- **Lecture par Monsieur Arnaud Brulé des parties principales du rapport de la CoFin sur le Préavis 12/2018** (le détail sera communiqué lors de la lecture rubrique par rubrique)  
**Conclusions de la CoFin** : *« La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'adopter le budget de l'année 2019 (préavis 12/2018) tel que présenté par la Municipalité. »*

La discussion générale est ouverte.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson : Avant d'entrer dans le détail de l'étude du budget 2019, souhaite faire au nom du PLR quelques remarques liminaires. Le budget proposé présente pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive un excédent de charges, autrement dit un déficit. Comme indiqué par la municipalité dans son préambule, la situation est encore sous contrôle, la marge d'autofinancement de l'ordre de près de 3 millions permettant toujours de payer le ménage communal, de financer les dettes et de financer de nouveaux investissements.

Cependant le PLR s'inquiète de ce 3<sup>ème</sup> budget déficitaire et voudrait enjoindre à la municipalité de réfléchir, systématiquement au moment de l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de ce budget sur le bien-fondé d'un certain nombre de leurs choix. Une diminution de ces montants, de l'ordre de 4% seulement, sur chaque ligne budgétaire, permettant de revenir à l'équilibre, au moins pour ce qui concerne la part des dépenses purement communales. Traduit en chiffres, cela signifie par exemple de diminuer de l'ordre de CHF 90'000.- le montant total du budget prévu pour les réparations programmées pour tous les bâtiments communaux, et d'environ la même somme pour les travaux d'entretien et l'aménagement des routes dans le dicastère des travaux.

Il ne s'agit pas de renoncer à des réparations utiles et nécessaires, mais plutôt de ne pas choisir la solution la plus onéreuse. Il est possible de trouver des sèche-mains moins chers pour Manlout, ou des poubelles plus simples pour équiper les abri bus ou réfléchir sur l'augmentation importante des coûts du service culturel par exemple. Des solutions plus innovantes, moins clinquantes mais tout aussi adéquates pouvant être trouvées. Exemple de Prilly, qui a pu réduire dernièrement de 4 % le montant du budget à force de propositions et d'amendements. Le PLR fait confiance à la Municipalité et soutiendra ce budget, il fera des propositions et des remarques au moment de la discussion de détail, mais souhaite inciter le Conseil communal et sa commission des finances de rester attentifs à la façon dont l'argent des impôts des contribuables montains est utilisé.

La parole n'est plus demandée.

➤ **La Présidente fait lecture du Budget 2019, rubrique par rubrique :**

Elle prie les membres d'intervenir dans cette séquence et lors de l'intervention de préciser clairement s'il s'agit d'une **question** et/ou de **remarques**, le cas échéant **d'une proposition d'amendements**.

La Présidente attire l'attention sur les dispositions de l'Art 85, al 3 du Règlement du Conseil Communal, à savoir : « *Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant, ne peuvent pas être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des Finances ne se soient prononcées* ».

**Le Président de la Cofin, Monsieur Arnaud Brulé** interviendra en début de chaque dicastère pour lire les commentaires de la Cofin.

La lecture du budget 2019 débute à la **page 15**

**Question : compte 150 :** Monsieur Jean-Charles Fresquet : Souhaite des éclaircissements sur les postes suivants : 150.3011.00 dont l'augmentation importante est justifiée à la page 3, par l'engagement d'un assistant socio-éducatif à 50% dès la rentrée d'août 2019 et l'augmentation du taux d'activité du chef de service de 60 à 80%. L'astérisque renvoie à la page 56, qui précise dans les commentaires complémentaires : 150.3011 qui ajoute l'engagement d'un animateur socio-culturel à 60% pour l'accueil parascolaire et espace loisir du site du Mottier. Donc entre la page 3 et la page 56 il y a une personne supplémentaire prévue dans les effectifs. En résumé, à la page 56 sont mentionnées un chef de service à 80%, un assistant socio-éducatif à 50% et un animateur socio-culturel à 60%, alors qu'en page 3 n'est mentionné que l'engagement d'un assistant socio-éducatif à 50% à la rentrée 2019.

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal : C'est correct, les commentaires de la page 56 font foi. L'engagement de l'animateur socio-culturel a eu lieu en juillet 2018. Le personnel jusqu'ici convenait pour la phase de lancement, mais pour pérenniser les activités et faire face aux vacances, maladies.

**Intervention/Question :** Monsieur Jean-Charles Fresquet : Constate qu'il y a des informations différentes dans le budget. Par ailleurs souhaite savoir si une solution différente a été étudiée, dans le sens où il y a 18 mois il n'y avait personne et que le budget est passé de 0 à 2 EPT – dans une période d'un budget déficitaire, sans remettre en cause l'engagement des personnes, ou l'augmentation du taux du chef de service, il aurait été peut-être intéressant de lisser les 60% actuel du chef de service sur 5 jours, ce qui aurait permis une présence tous les jours, ou de différer dans le temps ces engagements. Bien que le

service soit parti de zéro, il apparaît que l'évolution se fait très rapidement en engendrant des dépenses conséquentes, surtout pour une période plutôt austère avec un budget déficitaire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, ce qui est très inquiétant.

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal : le taux d'activité de l'animateur socio-culturel a été lissé sur 5 jours, compensé durant les vacances scolaires. Il a été fait beaucoup avec très peu et en comparaison avec des communes de taille identiques au Mont, Bussigny, Epalinges. En effet, des services ont été développés et encore aujourd'hui la dotation reste extrêmement modeste.

**Intervention :** Monsieur Jean-Charles Fresquet : entend bien les arguments du Municipal et demande néanmoins de faire preuve de prudence pour les prochaines années, bien que ce soit un service nouveau. C'est ce qui est dû à la population Montaine.

**Question :** Monsieur Nicolas Mojon : **Compte 150.3653.00** Subvention aux sociétés locales : est-il possible d'avoir par écrit la méthode de calcul sur la répartition pour les sociétés locales. Comment arrive-t-on à ce montant.

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal : historiquement le compte se calquait sur la contribution qui se calquait sur le fond culturel Lausannois. 352300 qui était augmenté d'une somme forfaitaire et variable qui était allouée aux sociétés locales. L'augmentation se fait mécaniquement, sur ce budget correspond à CHF 3'000.-. Il s'agit de la base principale de calcul historique.

**Question :** Monsieur Nicolas Mojon : demande une réponse écrite est possible ?

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal à priori oui, mais soumettra la demande en Municipalité

**Intervention :** Monsieur Olivier Maggioni : revient sur l'annonce récurrente de 3 années de budgets déficitaires : il faut relativiser, si l'on revient sur les charges et les revenus par nature, en 2017, ils sont de peu, mais bénéficiaires, pour 2018, le budget était prévu déficitaire, mais attendons la réalité des comptes. Depuis son arrivée dans ce cénacle, remarque que la tendance est à être plutôt prudent. Une bonne surprise est préférable à une mauvaise, et sur ce plan est d'accord avec Monsieur Fresquet sur la rigueur à avoir sur l'utilisation de l'argent public, mais ne pense pas en revanche que l'on soit rentré dans une phase d'austérité, entre autre avec le développement de la commune et les investissements qui doivent être faits et qui sont, à son avis, mesurés et répondent aux besoins.

**Question :** Monsieur Olivier Weber : **Compte 150.3011.00** – lié à la page 3 : relatif à la remarque de Monsieur Fresquet qui relève le 0.6 EPT manquant. Effectivement, note le 1.9 EPT mentionné et souhaite savoir si la dotation totale en 2019 sera de 2.5 (1.9 + 0.5) ou 1.9 ?

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal : A de la peine à suivre les calculs de Monsieur Weber.

**Intervention :** Monsieur Olivier Weber : reprend à la page 3 : pour le poste Jeunesse et Loisirs, 1.2 EPT est mentionné au 31.12.2018, et sur le budget 2019, passe à 3 unités, soit 1.9 EPT. En détaillant : on passe de 1.2 EPT + 0.2 (+20% Chef de service) + 0.5 (50% socio-éducatif) + 0.6 (60% socio-culturel) = 2.5 EPT

**Réponse :** Madame Yolanda Müller-Chabloz : selon sa compréhension, le 60% socio-culturel a été engagé en 2018, donc fait partie des 1.2 EPT, donc soumis au vote de ce jour, l'augmentation de 20% du chef de service et l'engagement d'un assistant socio-éducatif à 50%, ce qui donne pour 2019 un 1.9 EPT au budget.

**Monsieur Olivier Weber** est d'accord avec cette explication.

**Commentaire CoFin :** Monsieur Arnaud Brulé : en lien avec la remarque de Monsieur Fresquet signale que la Commission des finances s'est penchée sur l'augmentation des charges de ce dicastère et qu'une demande a été faite de recevoir le détail des cahiers de charges – cette analyse a donné satisfaction à la commission.

➤ **Lecture des commentaires de la CoFin par Monsieur Arnaud Brulé, Président-rapporteur**

**Question : Compte 3504 :** Madame Eliane Parolini-Sutter : concernant la rénovation du Mottier B, pour quand est-elle prévue ?

**Réponse :** Monsieur André Guex, Municipal : cette rénovation est prévue l'année prochaine en principe, ne peut pas donner de date plus précise.

➤ **Lecture des commentaires de la CoFin par Monsieur Arnaud Brulé, Président-rapporteur**

**Question : Compte 420** : Madame Marie-Dominique Grobéty – concernant les jetons de présence de la CCU : au compte administration générale, compte 101 il y a déjà une rétribution des autorités prévue à CHF 86'000.-, à quoi correspond l'ajout de CHF 8'000.- sur l'urbanisme et le développement ?

**Réponse** : Monsieur Christian Menétray, Municipal – les commissions permanentes 2000 watt et « CUMEP ? » sont en dehors du compte puisqu'il y a CHF 300.- par participant et par séance. 420.33. Cela n'a rien à voir avec les séances communales.

**Question : Compte 420** : 3189.04 : Madame Yolanda Müller-Chabloz : concernant le montant de CHF 430'000.- souhaite avoir des précisions sur ce qui est couvert par ce point et en particulier sur celui qui mentionne 120'000 pour le remplacement de fenêtres, de quelles fenêtres s'agit-il ?

**Réponse** : Monsieur Christian Menétray, Municipal : le descriptif détaillé est développé dans le récapitulatif. En ce qui concerne les CHF 120'000, il s'agit de ce qui est prévu pour réduire le bruit routier par le remplacement des fenêtres, aucune autre option n'étant possible (revêtement ou autre).

**Question : Compte 430** précision 3142.62 : Madame Claudine Testaz-Rouiller : concernant les CHF 30'000.- d'augmentation, a vu en page 62 qu'il s'agit du changement des poubelles aux abribus : combien y a-t-il de poubelles, le montant paraissant exorbitant.

**Réponse** : Monsieur Michel Odier, Municipal : il est prévu au budget le remplacement d'une dizaine de poubelle, c'est effectivement très cher. Expériences faites, les poubelles actuelles sont difficiles à entretenir il faut régulièrement les changer et les retaper. Au stade du budget, il est prévu l'achat de poubelles type « requin ». Il a été recherché des poubelles moins chères, mais il est nécessaire qu'elles soient plus résistantes au vu des comportements plus agressifs d'une certaine catégorie de population, elles doivent également être ininflammables, sans possibilité d'y mettre les sacs poubelle noirs, plus grandes, plus faciles à nettoyer, elles sont conçues pour être équipées de cendriers ou sac à crottes. Le budget a été établi sur la base du modèle mentionné précédemment, mais il est clair qu'une solution moins chère, mais néanmoins robuste est recherchée.

**Question** : Monsieur Alfred Belet : concernant la place de jeu sous l'église. Dans le cadre du projet « Le Mont centre », a-t-on bien réfléchi sur l'impact du projet sur la place de jeu ? Est-il judicieux de faire de gros remaniements maintenant ?

**Réponse** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : ce point a été réfléchi, d'ici à ce que le projet « Le Mont centre » soit mis en place, du temps va se passer. La place de jeu étant vers l'église, ce n'est pas l'endroit qui sera impacté le plus vite. Compte tenu qu'elle est très utilisée et qu'il y a pas mal de réclamations, un montant a été prévu, mais l'étude plus précise n'a pas été faite. Il est clair que la solidité et la sécurité pour les enfants seront privilégiées mais les coûts calculés au plus juste.

➤ **Lecture des commentaires de la CoFin sur le chapitre « instruction publique » par Monsieur Arnaud Brulé, Président-rapporteur**

**Intervention : Compte 510 3662** : Madame Nadège Longchamp : concernant les frais de transports > en 2017 a été mis en place le subventionnement mobilis pour les élèves dès la 5b pour éviter l'achat de bus supplémentaires, ne plus prendre en charge les enfants qui se situent à moins de 600m d'un arrêt de bus, a été étonnée dans la mesure où 15 élèves sont concernés et les charges prévues sont de CHF 15'000.-. Est-il prévu d'avoir des bus supplémentaires ou d'augmenter la capacité des bus existants (toujours 5 bus mais plus grands) ?

**Réponse** : Philippe Somsy, Municipal : les abonnements mobilis ont permis les deux dernières années de ne pas acheter un bus supplémentaire. La mise en place de cette subvention n'empêchera pas le besoin d'achat de nouveaux véhicules, notamment en regard de l'augmentation de la population. Les bus sont pleins, certains nouveaux habitants se voient refuser l'inscription de leur enfant, une augmentation de capacité est donc inévitable. A ce stade il n'est pas prévu d'ajouter un bus mais de modifier la capacité des bus en service. Souligne que cette année tout s'est bien passé et la fréquentation est très bonne.

**Question** : Madame Ariane Annen Devaud : ne comprend pas comment on peut augmenter la capacité de 15 places sans changer de bus

**Réponse** : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : il s'agira d'un échange avec Car Postal pas d'un achat, cela engendre quand même des frais

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet : constate avec joie que le montant a été augmenté pour la santé et sécurité au travail : par l'achat de défibrillateurs et en remercie la Municipalité.

**Question** : **compte 710.3525.02** : Monsieur Olivier Weber : sur le modèle de subventionnement des garderies remarque que l'ancien modèle court jusqu'au 30 juin alors que le nouveau modèle commence au 1.1.2019 pourquoi ce chevauchement de 6 mois et quel en est l'impact financier ?

**Réponse** : Monsieur Philippe Somsy, Municipalité : cette période de transition est prévue pour éviter des tensions. Cela changera pour un certain nombre de familles et pour certaines avec un écart conséquent pour les budgets. Durant cette durée les familles pourront choisir le modèle qui leur conviendra le mieux. Il n'est pas possible de chiffrer le coût de cette transition, même si le nouveau modèle est moins coûteux que l'ancien s'il n'y a pas d'augmentation de fréquentation.

**La présidente termine la lecture du budget.**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le budget 2019 tel que présenté :  
Charges CHF 53'878'411.00 – Produits CHF 51'931'979.00 – Excédent CHF 1'946'432.00.

- **A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le budget 2019 – préavis 12/2018 tel que présenté**

#### **4. Préavis 13/2018 « UAPE Grand-Mont et Clochatte »**

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad hoc.

- **Lecture du rapport de la commission ad hoc par Monsieur Olivier Maggioni**

La Présidente invite la rapportrice à lire le rapport de la commission des finances.

- **Lecture du rapport de la commission des finances in extenso par Madame Nadege Longchamp**

La discussion est ouverte

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet : fait des remarques sur les deux rapports : est étonné que la Municipalité s'engage sur des dépenses importantes sans accord ni écrit ni oral des montants engagés. D'autre part, se demande quelle interprétation donner au paragraphe « *la Municipalité aurait pu les passer sans autre information dans les comptes de fonctionnement...* ». Est-ce à dire que la Municipalité a décidé d'informer le Conseil cette fois, cela sous-entend-il que parfois ce n'est pas le cas ?

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : signale qu'au début il n'y avait d'engagement financier du tout l'EFAJE était le maître d'œuvre et payait tout. Au fil du temps, certaines charges ont été reportées sur la commune. Ne répond pas sur les allégations de ne pas tout annoncer au Conseil

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet : n'est pas satisfait de la réponse mais prend acte.

La parole n'est plus demandée

**Le Préavis 13/2018 est mis au vote.**

Accepté : 59

Refusé : 0

Absentions : 1

- **A une large majorité, le Préavis 13/2018 est accepté.**



**5. Commission « postulats déchets »**

- «pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon et celui de Maillefer (Lausanne)»
- « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »

La Présidente donne la parole au Président-rapporteur de de la commission ad hoc.

➤ **Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Monsieur David Richard, Président-rapporteur.**

La discussion est ouverte

**Intervention** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : souhaite apporter quelques corrections et compléments suite au rapport de la Commission ad'hoc. En page deux du rapport, il rappelle que ce n'est pas la Municipalité, mais le bureau du Conseil qui a décidé de soumettre cette problématique à une commission ad hoc plutôt qu'à la CCU, ceci afin de permettre aux postulants d'être inclus dans la commission.

Concernant le futur préavis qui doit suivre, Monsieur Amaudruz précise qu'il s'agira pour le Conseil communal de se prononcer sur les modifications du règlement concernant les déchets afin de rendre obligatoire pour les propriétaires de mettre à disposition les containers nécessaires, ce qui facilitera la vie des habitants. Les autres aspects font partie de l'opérationnel et sont de la compétence de la Municipalité et des services. Il ne sera pas refait de préavis pour l'organisation opérationnelle. Cependant, compte tenu de la complexité de cette thématique, il souhaite pouvoir continuer l'information et les échanges avec la CCU.

Concernant l'impact de l'augmentation de la population évoquée en page 3 par la commission ad hoc, Monsieur Amaudruz donne l'exemple d'une augmentation de 1000 habitants, qui avec une part de 72 % de personnes de plus de 20ans soumises à la taxe forfaitaire arrondie à CHF 100.- donnerait une disponibilité de seulement environ CHF 72'000.-. Après couverture des nouveaux frais liés à cette augmentation de population, il est probable que la somme restante pour couvrir de nouvelles prestations soit très faible. Par contre, la « Réserve ordure-déchets », qui figure au bilan des derniers comptes avec un montant positif de CHF 282'642.- au 31.12.2017, permettra, elle, de retarder d'un an ou deux l'obligation d'augmenter la taxe forfaitaire déchet. L'inconvénient sera que la population bénéficiera de meilleures prestations sans se rendre compte immédiatement des coûts que cela implique et des conséquences sur la taxe forfaitaire par habitant.

Concernant la déchèterie mobile qui ne verrait pas grand monde selon les emplacements, Monsieur Amaudruz rappelle que les déchetteries mobiles ne sont pas destinées à récolter les déchets portes à portes, mais à fournir une prestation concernant les autres déchets pour les habitants sans véhicules pour se rendre à la déchetterie.

Concernant la sensibilisation des enfants des écoles à la pratique du tri et la réduction des déchets, Monsieur Amaudruz informe le Conseil Communal qu'entre 2016 et 2018, les classes du Mont ont profité de 57 animations proposées sur demande des enseignants par la coopérative COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets). Il informe qu'en tant que représentant du périmètre GEDREL dont le Mont fait partie, il est membre du Conseil d'administration de cette coopérative. De plus,



ces animations, adaptées à l'âge des enfants, sont prises en charges par le périmètre GEDREL et ne coûtent pas directement à la Commune du Mont.

La parole n'est plus demandée

**Les conclusions du rapport sont mises au vote.**

Accepté : 60

Refusé :

Absentions :

➤ **A l'unanimité le rapport est accepté**

## **6. Communications de la Municipalité**

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

**Intervention** : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : en réponse à la question de Monsieur André Muller au sujet de la suppression de la journée du lait dans les écoles. C'était à l'initiative de l'unité de prévention de la santé en milieu scolaire qu'a eu lieu un changement et il y a probablement eu une communication malhabile du secrétariat des écoles, d'ailleurs lui-même n'en était pas au courant. Il en ressort une bonne nouvelle malgré tout, l'idée n'était pas d'abandonner ce projet, mais d'aller même plus loin dans une sensibilisation aux questions alimentaires. Cela été remplacé par l'organisation de semaines du goût pour sensibiliser les élèves sur l'alimentation à l'instigation du Canton.

Il est prévu 3 semaines du goût en automne autour des fruits (fruits de la commune), en hiver autour des produits laitiers, fromages et céréales (avec un maximum de produits de la commune) au printemps autour des légumes avec un approvisionnement de la commune également.

**Intervention** : Madame Ariane Annen Devaux : est ravie de cette réponse en tant que membre des paysannes vaudoises, parce qu'elle avait trouvé inadmissible la réponse qui leur avait été faite, accusant les paysannes vaudoises d'avoir porté plainte, d'où soi-disant, le refus de la journée du lait. Madame Annen note qu'à présent il y aura trois manifestations et s'interroge si les organisateurs prendront contact avec elles pour ces événements et souhaite un peu plus de respect de la part des autorités.

**Communication** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal, sur la nouvelle procédure de naturalisation – **Présentation en annexe**

**Communication** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal – **Intervention en annexe** sur les sujets suivants :

- **Futurs terrains de sports du Châtaignier**
- **Action [www.responsables.ch](http://www.responsables.ch)**
- **Action conduite par le périmètre GEDREL concernant le compost et la campagne de sensibilisation sur les déchets végétaux**

La Municipalité n'a pas de communication.

## **7. Communications du Président et du Bureau du Conseil**

La présidente prend la parole :

Il n'y a pas de communication particulière de la Présidente et du Bureau, hormis l'invitation à la traditionnelle verrée qui suivra le Conseil.

## 8. Propositions individuelles et divers

**Intervention** : Monsieur André Muller : revient sur la communication de Monsieur Philippe Somsy : trouve que des excuses aux Paysannes Vaudoises seraient les bienvenues.

**Question** : Madame Viviane Prats-Alvarez : concernant le chemin de Montenailles, le haut a été réparé mais pas le bas, qu'est-il prévu à ce sujet ?

**Réponse** : Monsieur Michel Odier, Municipal : le réseau d'eau potable est en réfection la partie du haut a effectivement été faite, la zone du bas suivra l'année prochaine.

**Question** : Monsieur Robert Irrausch : concernant la remise de l'auberge communale, un échancier a-t-il été prévu ?

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : il est prévu que les candidats s'annoncent jusqu'au 15 janvier.

**Intervention** : Madame Isabel Taher Sellés : quant au devenir d'Eglantine fleurs, souhaite savoir si quelque chose a été entrepris par Monsieur le Syndic.

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : mésentente entre la gérance et Eglantine fleur – quittera son local. Ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur le prix du loyer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande un contre appel.

La Présidente clôt la séance à **21h50** et formule ses meilleurs vœux de santé, bonheur et amitié pour les fêtes qui s'annoncent.

Les membres du Conseil, de la Municipalité et de l'Administration communale sont conviés au carnotzet à la traditionnelle verrée de fin d'année.

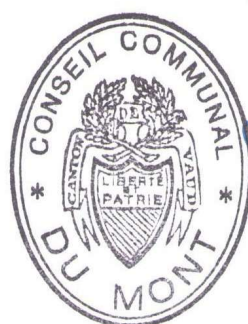
Le Mont-sur-Lausanne, le **8 janvier 2017**

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Catherine Roulet



La Secrétaire



Nathalie Penso

Annexe :

- Annexe I – Présentation du budget
- Annexe II – Présentation de la nouvelle procédure de naturalisation
- Annexe III – Intervention Monsieur Michel Amaudruz – affiche Gedrel